



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	The Raceway Western Fair District			
Date	21 novembre 2023	Heure de départ	17 h 50	
Conditions météorologiques	Pluie légère (Temp. : 7 °C)	Vent	17 km/h Sud	
État de la piste	Boueuse (Variante 3 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Inscriptions totales	118
Paris mutuels	\$408,599			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
John Dorion	Craig Walker	Larry Hughes

Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

La Décision #2437984 a été rendue en raison d'un résultat d'analyse positif pour une substance de Classe IV.

Le cavalier, Stephen Bossence, a accepté un règlement à l'amiable relatif à une infraction aux règles 9.09 (b), 26.02.01, 26.02.02 et 26.02.03 (c) de la CAJO.

M. Bossence s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 500 et une suspension de conduite complète de 5 jours, à être purgée les 28, 29, 30 novembre et les 1^{er} et 2 décembre 2023.

Il doit également suivre le Programme d'utilisation et de sensibilisation aux médicaments pour chevaux de la CAJO.

Conformément aux règles 9.13 et 18.08.01 de la CAJO, "The Boss Man" a été déclaré **disqualifié** de la Course 3, disputée le 17 octobre 2023, sur l'hippodrome de Western Fair.

Conformément aux règles 9.13 et 18.08.01 de la CAJO, "R J Hooker" a été déclaré **disqualifié** de la Course 4, disputée le 17 octobre 2023, sur l'hippodrome de Western Fair.

La Décision #2438647 a été rendue au nom du conducteur, Donald Rankin, qui a fait une action de poignet au-delà de ce qui est acceptable, en stimulant le cheval, "Dazzlin Rosie", lors de la Course 4, disputée le 20 novembre 2023.

M. Rankin s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 300 et une suspension de conduite de 5 jours, à être purgée les 29 et 30 novembre ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 décembre 2023.

Règles 22.23.03 (b), 22.23.05 (a), (b) de la CAJO.

Il s'agit de sa 2^e infraction dans 12 mois.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Le #4, "Queen Of The Deck", a subi un bris d'équipement (entrave).

Il a été signalé dans la statistique avec un bris d'équipement survenu en allant vers le poteau de ½ mille.

Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – **Enquête** après le poteau de ½ mille.

Le #7, "Wheretobuddyboy", a ralenti et est sorti dans la voie de sécurité.

Des obstructions ont été signalées dans la statistique pour les #4, "Allbetsonfritz", (Fritz), arrivé en 3^e position, et #2, "Jafar Du Lac", (Wray), arrivé en 4^e position. Aucun placement n'est requis.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/iWPnlf_w10U

Le #7 a été inscrit sur la liste des juges et devra se qualifier pour la performance.

Le #8, "Auggie", a terminé la course avec de l'équipement brisé (support de tête).

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – **Enquête** avant le départ.

Le #2, “Cloud Nine Hanover”, (Henry), arrivé en 8^e position, a fait un bris d’allure sans entraver la progression du #8, “Riversdream”, (Day), arrivé en 4^e position.

Lien pour la vidéo d’enquête – <https://youtu.be/DZqvHv5WA-M>

Examen de la course allant vers le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.

Le #4, “CM Savewill GL”, s’est rendu à l’intérieur d’un pylône.

Aucune infraction signalée.

Course 8 – Rien à signaler.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :

Course 8

“Maximus Power” (1), pour \$ 12,000, nouveau propriétaire Martin Kuepfer, nouvelle entraîneuse Cassidy Schneider.